



**ARRÊTÉ DE RESULTAT D'ADMISSION DE LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE EN THÉÂTRE
SESSION 2025**

**La rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie,
chancelière des universités ;**

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2003,

Vu la note de service ministérielle n° 2019-104 du 16 juillet 2019

Vu la délibération du jury en date du 5 mars 2025

Arrête

Article 1 :

Les candidats dont les noms suivent sont admis à la certification complémentaire en théâtre :

DOAT Laurène, professeure certifiée de lettres modernes, collège Michel de Montaigne, Le Vaudreuil,
GUERMOND Marie-Emmanuelle, professeure agrégée de lettres modernes, lycée Val de Seine, Grand-Quevilly,
LE GOUGUEC Julien, professeur certifié de lettres modernes, AEFÉ lycée Tamatave, Madagascar,
MULLER Léa, professeure certifiée de lettres modernes, collège Louise Michel, Saint-Etienne du Rourvray,
PETER Patricia, professeure certifiée de lettres modernes, collège Louis-Philippe, Eu,
SALSON Mélanie, professeure certifiée de lettres modernes, lycée Modeste Leroy, Evreux
SCHMITT Lorène, professeure certifiée de lettres modernes, collège Stephen Hawking, Fleury sur Orne.

Article 2 :

Les intéressés bénéficient de la certification complémentaire à la date de délibération du jury.

Article 3 :

Le secrétaire général de l'académie de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 11 mars 2025

La rectrice, chancelière des universités :
Christine GAVINI
Signé